

Une fuite révèle la mission d'un ex-élu romand pour Israël

Des documents montrent comment, en 2017, Christian Lüscher, alors conseiller national PLR et avocat à Genève, a utilisé ses relations avec l'ancien procureur général de la Confédération Michael Lauber. Sa mission: agir dans l'intérêt du gouvernement israélien.

24.04.2026, 12:25 24.04.2026, 12:29

Henry Habegger

Christian Lüscher, qui a siégé au Conseil national jusqu'en 2023, est un avocat d'affaires genevois bien connu. Le 23 juin 2017, il écrit un e-mail à plus d'une demi-douzaine de représentants du gouvernement israélien:

«Sur une base strictement confidentielle, je tiens à vous informer que j'aurai lundi prochain à 6h30 un entretien téléphonique avec M. Lauber, le procureur général de la Confédération. Je vous tiendrai bien sûr au courant par la suite.»



Christian Lüscher, au Parlement, en 2022. *Image: KEYSTONE*

Des documents, ayant fuité du ministère israélien de la Justice, [les «Israel files»](#), apportent aujourd'hui un nouvel éclairage sur les liens entre Christian Lüscher et Michael Lauber. [Le Courrier](#) et la [Wochezeitung](#), ont été les premiers à révéler l'affaire jeudi.

Des liens avec un procureur déchu

Le fait que le Genevois entretenait de bons contacts avec Michael Lauber n'est, en effet, pas nouveau. En 2019, comme membre de la commission judiciaire du Parlement, il avait contribué à sa réélection au poste de procureur général de la Confédération, malgré l'opposition d'une majorité de la commission. En cause, à l'époque, les rencontres secrètes très controversées entre le haut magistrat suisse et le président de la Fifia, Gianni Infantino.



Michael Lauber (image d'archives).Keystone

La réélection de Lauber n'a toutefois pas suffi à sauver son poste: en 2020, après une enquête disciplinaire de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération, il a dû démissionner avant la fin de son mandat.

L'ex-ministre israélienne et les avocats genevois

A l'origine de l'intervention de Lüscher se trouve une plainte pénale déposée en mai 2017 à Genève par un groupe pro-palestinien contre Tzipi Livni, ancienne ministre israélienne des Affaires étrangères. La plainte l'accusait de crimes de guerre en lien avec l'opération militaire menée par Israël dans la bande de Gaza en 2008 et 2009, qui avait fait environ 1400 morts. A l'époque, un porte-parole du Ministère public de la Confédération avait confirmé que la plainte était examinée.

Le gouvernement israélien a ensuite mandaté le cabinet d'avocats genevois CMS, où travaillait Christian Lüscher. L'objectif était manifestement d'éviter l'ouverture d'une procédure pénale. Selon la *Wochezeitung*, CMS a mis en avant, auprès d'Israël, le réseau politique de Lüscher et ses bonnes relations à Berne. Cette ligne directe avait un prix: le tarif horaire de CMS pouvait atteindre 650 francs.

Le 3 avril 2018, l'avocat genevois informe, en anglais, ses mandants israéliens de l'évolution du dossier:

«Chers tous, j'ai eu l'occasion aujourd'hui de m'entretenir avec le procureur général de la Confédération. Il m'a informé que la plainte pénale contre Mme Tzipi Livni avait été formellement rejetée, ce qui signifie que le Ministère public de la Confédération a refusé d'ouvrir une procédure pénale.»



Tzipi Livni. Image: AP

Autrement dit, le Ministère public de la Confédération avait rendu une décision de non-entrée en matière: il refusait d'ouvrir une procédure pénale. Mais Lüscher ajoutait que la décision motivée ne pourrait être obtenue que si le Ministère public était informé «que notre cabinet représente Mme T. L.». Il terminait son message par:

«Veuillez nous faire savoir si vous souhaitez que nous procédions ainsi»

Israël affirme avoir travaillé «en coulisses»

Cette formulation est importante. Elle laisse penser que le Ministère public de la Confédération, et peut-être Michael Lauber lui-même, ne savaient pas encore officiellement que le cabinet CMS agissait pour Israël dans cette affaire.

Deux jours plus tard, selon la *Wochenzeitung*, le procureur général israélien écrit dans un e-mail interne que les autorités israéliennes ont travaillé «en coulisses» depuis le dépôt de la plainte contre Tzipi Livni. L'avocat mandaté en Suisse aurait mené des discussions informelles avec le procureur général suisse et se serait fait tenir informé de l'avancement du dossier.

L'affaire arrive devant l'autorité de surveillance

Interrogé par la *Wochenzeitung*, Christian Lüscher, qui a siégé au Conseil national jusqu'en 2023, conteste toute double casquette problématique. «Il n'y a pas eu de double rôle», affirme-t-il. Il refuse de fournir davantage de précisions, invoquant le secret professionnel lié à son métier d'avocat.

Mais l'affaire pourrait avoir des suites. L'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC), indique avoir pris connaissance de l'article de la *Wochenzeitung*. Elle va «aborder son contenu lors de sa prochaine séance de surveillance», précise Patrick Gättelin, le chef du secrétariat de l'organe. L'autorité est présidée par Marc Thommen, professeur de droit pénal à Zurich. Pour l'instant, elle ajoute qu'«aucune autre information ne peut être fournie à ce stade». (adapt. jah)